

Devenir personne ressource de projet de prévention des troubles musculo squelettiques de l'entreprise - TMS PRO-

UIMM

PÔLE FORMATION

LA FABRIQUE DE L'AVENIR

Qualité - Sécurité - Environnement

03/05/2026

Public et prérequis

- Au préalable de l'inscription de la Personne Ressource à la formation, le chef d'entreprise doit avoir suivi une journée de formation sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par le réseau Assurance maladie Risques professionnels (Carsat)
- Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur entreprise
- Les participants devront remplir un « questionnaire entreprise » préalable à l'inscription au dispositif de formation

Personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Les objectifs

Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés

Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques

Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants

Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions

Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention

Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement du formateur en entreprise.
- Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Validation et certification

Attestation de fin de formation

Contenu de la formation

Méthodologie de projet

Démarche de prévention des TMS

CENTRES DE FORMATION

Nancy-Maxéville, Thaon-les-Vosges, Bar-le-Duc, Saint-Dié-des-Vosges, Yutz, Henriville, Bouxières-sous-Froidmont, Epinal

DURÉE DE LA FORMATION

5 jours + 2 demi-journées de suivi individuel

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + du pôle formation

- 2000 jeunes formés par an
- 500 demandeurs d'emploi formés par an
- 3000 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat
- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

- Atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)

Différents facteurs de risques

- Biomécaniques
- Psychosociaux
- Organisationnels
- Liés à l'environnement

Outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils)

Elaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail

Mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

- Ce contenu sera développé sur 5 jours (35 heures) modulables (2j+2j+1j) + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise.
- Lors des temps intersession, l'apprenant devra travailler sur deux livrables :
- Le premier sera la rédaction d'un projet de prévention des TMS
- Le second sera un plan de mise en œuvre de la démarche dans son entreprise
- La dernière journée de formation sera une restitution des différents projets menés en entreprise et permettra un retour d'expérience entre les participants.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée lors du deuxième accompagnement

Modalités d'évaluation

- Evaluation en cours de formation
- Evaluation des compétences lors des moments d'accompagnement du formateur en entreprise.

Contact

commercial@formation-industries-lorraine.com

Coût et financement

Sur demande et transmis dans le devis

Modalités d'inscription

A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...)

Personne en situation de handicap

Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap

Délai d'accès

5 jours

Organisation de la formation

7 heures / jour